SIROP COLOMBIEN DE J. ALBRIGHT.

SA réputation toujours croissante, prouve suffisamment les bons effets que les malades obtiennent de l'usage de ce remède. Le soussigné engage les personnes qui souffrent des maladies désignées par le Sirop Colombien pour leur guérison, d'avoir recours à ce médicament comme étant le seul qui peut les délivrer de leurs souffrances. Ce remède qui n'est pas désagréable au goût peut être administré sans le moindre danger aux malades des deux sexes, depuis l'enfant de l'âge le plus tendre, jusqu'au vieillard le plus avancé en âge; il guérit la Nécrose (ou affection des os), les Ecrouelles, Ulcères cancéreuses et invétérées, les maladies du foie et bilieuses, affection rhumatismales de la tête et du système en général, Ulcères de la bouche et de la gorge, l'asthme, teigne, les maladies secrètes et toutes autres provenant de l'abus du mercure.

Comme dépuratif de la masse du sang ce spécifique a les propriétés inestimables, il augmente l'appétit et possède aussi la puissance remarquable d'éclaircir le teint, et de lui enlever cette teinte jaune, si ordinaire aux tempéramens bilieux.

Un traité ou manuel des diverses maladies mentionnées ci-dessus et de leur traitement obtenu par l'emploi du Sirop Colombien sera donné gratis à tous ceux qui désireront l'avoir.

Le dépôt du Sirop Colombien de J. Albright, se trouve chez le propriétaire, à Lancaster, Philadelphie, et à la Nlle Orléans, chez MARTIN PALAO, rue Bourgogne, No. 318.

Prix de la bouteille, $3, la douzaine $30; toute communication franc de port, recevra prompte réponse.

27 juil—10 MARTIN PALAO.

TRESOR DE LA POITRINE.

Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais Pharmacien chimiste à Paris.

DE toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau.

Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de poitrine, facilite l'expectoration, calme instantanément les quintes de toux, arrête et guérit la coqueluche. Les rhumes, les catarrhes les plus rebelles cèdent comme par enchantement à son usage; en un mot c'est le remède le plus efficace contre toutes les affections aigues ou chroniques de la poitrine et des voies aériennes.

Il ne faut pas confondre la pâte de Degenetais avec celle de lichen d'Islande.

On trouve la pâte et le sirop de mou de veau chez tous les pharmaciens de la Nouvelle-Orléans. Dépôt général pour la vente en gros chez J. Tardos, No 7, rue Conti, dont la signature est apposée à chaque boite. 10v

VIN de Champagne—200 paniers Sillery Mousseux, en débarquement du navire Austerlitz du Havre, à vendre par GEO GREEN & BRO, 7 juil—30 82 Gravier

HUILE D'OLIVE—Le solde d'une facture d'huile d'olive, en bouteilles de 12, 20 et 24 onces, de la marque le Sac, à vendre à bon marché pour clore une facture, par GEO GREEN & BRO, 82 Gravier

FARINE—300 barils farine St Louis, récemment moulue par les moulins à vapeur du Missouri, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 30 juil 34 Tchoupitoulas

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—26 caisses actuellement en débarquement du Vénézuela et à vendre par G W DUNBAR, 30 Douane

OPIUM—200 livres opium nouveau, à vendre par P CUSACHS, encoignure Condé et St. Philippe

ESSENCE de roses—70 onces essence de roses, à vendre par P CUSACHS, encoignure Condé et St Philippe

LE soussigné offre en vente les articles suivans: SAUCISSONS—4 caisses de Boulogne, véritables, à [illegible]. VIN MUSCAT—100 caisses, qualité supérieure; HUILE—100 paniers, marque de Plagniol. VERMICELLE ET MACARONI—300 caisses, article [illegible]. DATTES—6 barils, 1re qualité. DQUE. LANATA, 9 et 10 Jefferson

SARDINES—En débarquement du navire Rockall, du Havre: 850 caisses et 500 quarts de 1/4, marques Conice & Martin, de La Rochelle, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 29 juil 17 et 19 rue St. Louis.

SULFATE DE QUININE—150 onces sulfate de quinine en débarquement du Wm Rockall, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis 29 juil

ABSINTHE SUISSE—40 caisses absinthe suisse marque de Versin & Lecoultre, importation directe, en débarquement du Wm Rockall et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis

KIRSCH—25 caisses, marque de Versin & Lecoultre, en débarquement du navire Brunswick, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis

TOILE A VOILE de Coton de Paterson—Un assortiment complet comprenant tous les numéros, en débarquement du navire Arkansas et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis

FONDS de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis

FONDS de la Banque des Citoyens, à vendre en sommes à la convenance des acheteurs, par LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis

INDIGO—surons Guatemala, en magasin et à vendre par J M CABALLERO, 32 Vieille Levée

SUCRE Blanc jaune et brun, de la Havane, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée

GOMME copale—balles en magasin et à vendre par J M CABALLERO, 32 Vieille Levée

EN débarquement du navire Talma, venant de Bordeaux: 40 barriques vin rouge Pauillac Médoc, à vendre par B. TALAMON, 80, St. Louis 29 juillet

VINS—24 barriques vin rouge Macau Médoc, 12 do do St Estèphe Médoc, 8 do do Graves Blanquefort, 32 barils vin blanc Haut Sauterne. En débarquement du navire Lydie, de Bordeaux et à vendre par B. TALAMON, 80, St. Louis

A VENDRE—Huile d'olive de la marque Possel fils, Marseille, bouteilles de toutes qualités, eau de fleurs d'oranger, Curaçao, Marasquino, Eau de vie de Dantzick, vins rouges en barriques et en caisses, vins blancs en barriques, vieux St Emilion en caisses, vins rouges et blancs en 1/2 bouteilles, vin vieux Pauillac Médoc en barriques. B. TALAMON, 80 St Louis 29 juil

A VENDRE, en débarquement du navire Lydie, de Bordeaux: 120 barriques vin rouge, 100 barils vin blanc Haut Sauterne, par POUGET fils. 27 juil 147, Royale, entre St Louis et Toulouse

VINS—1,500 caisses vin de toutes qualités, en grande et en demi bouteilles, 150 caisses vin blanc, 200 caisses Muscat de Frontignan et Lunel, 50 caisses Curaçao de Hollande, 40 do Marasquino de Zara, à vendre par S. V. BARRETT, 21 Gravier 23 juil

EN débarquement du navire Lydie, venant de Bordeaux: 50 barriques vin Montferrand et St Julien Médoc. 100 caisses salaisons assorties. 25 do abricots à l'eau de vie. 25 do prunes en paubans, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34 Vieille Levée

FARINE—200 barils, marque de l'Aigle; 300 do des moulins de St. Louis; 175 do marque Washington, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 34 Tchoupitoulas

CIGARES—1,200,000 cigares Havane, comprenant des Regalias, Canones, Millares, Panetelas, toutes des marques réputées, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 34 Tchoupitoulas

FARINE—500 barils, à vendre en magasins, par REYNAUD, CUCULLU & Co, 28 juil 34 Tchoupitoulas

PAPIER de Paille—1000 rames article supérieur, à vendre par HARROD, DARLING & Co, 29 jt 49 Commune

VIN de Champagne—50 paniers, marque de la clé, à vendre par HARROD DARLING & Co, 49 Commune

SAVON de Lavernais, No 1—300 demi caisses, vendre par HARROD, DARLING & Co, 49, Commune.

THE Young Hyson, poudre à canon et Ponchong, en [illegible], à vendre par HARROD, DARLING & Co. 42, Commune

GRAISSE—30 bls propres à être expédiés, à vendre par HARROD, DARLING & Co, 28 jt 49, Commune.

BALAIS en paille—55 douzaines, à vendre par HARROD & DARLING, 29 jt 49 Commune.

A VENDRE par le soussigné, au débarquement du navire Talma, de Bordeaux: 10 barriques de Vin rouge, Médoc; 16 do do Pauillac, St. Estèphe et Margaux; 18 demi barriques Vin blanc Sauterne; 9 dito Vinaigre; 12 caisses de 12 bouteilles Vin blanc Sauterne; 25 do 12 do et 24 demi bouteilles Vin rouge Margaux; 10 caisses de 12 bouteilles Liqueurs superfines assorties; 3 balles contenant environ 30,000 bouchons, diverses qualités; 3 caisses de 12 paubans prunes sèches; 5 do de 12 à 18 boites transparentes prunes sèches. Vor. MAIGNAN, 20 juil 87, rue St. Louis.

EN débarquement des navires Talma et Lydie, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné: 76 barriques Vin rouge, bon ordinaire; 40 demi do Vin blanc Haut Sauterne; 42 barils Vin do do. En magasin, d'importations précédentes: 120 barriques Vin rouge ordinaire; 20 do Vin, qualité supérieure; 10 demi barriques Vin blanc Haut Sauterne, 1840; 10 quarts de pipe Cognac, 4e preuve, Castillon; 5 do do fine Champagne, 1825, do; 100 paniers Anisette superfine de Champion; 50 paniers Huile de J. Plagniol. G. M. LUCAS, 27 jt 30, rue Bienville

A VENDRE en débarquement du navire la Lydie, de Bordeaux: 40 barriques vin Montferrand, 40 do do Queyries, 40 do do St Emilion, 40 do do St. Julien, 30 do do Vin vieux St. Julien, pour famille. 30 do do do St Estephe do. 30 demi barriques vin blanc Haut Sauterne. 20 do do do Haut Barsac. N. DUDOUYT, 27 juillet 13, Toulouse

VINS de Bourgogne—25 caisses vin de Bourgogne supérieur, à vendre par LOISON & SYLVESTRE, 27 juil 36, Chartres

A VENDRE, en débarquement du navire Talma, de Bordeaux: 50 barils vin blanc Haut-Sauterne, 40 barriques vin rouge, 50 caisses Curaçao surfin, 3000 paniers anisette, par POUGET fils, 27 juil 147, Royale, entre St Louis et Toulouse

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Talma, venant de Bordeaux, 12 barriques vin rouge bon ordinaire. 2 do do Montferrand. C. DUFOUR. 21 juil

GOMME Blanche du Sénégal—10 futailles en magasin et à vendre par C. DUFOUR. 21 juil

EN débarquement du navire Talma, de Bordeaux—200 caisses Vin St. Julien, Médoc, étiquetées et capsulées, ayant droit au drawback, à vendre par NUMA LACOSTE, 21 jt 103, Royale

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—144 caisses, en débarquement du navire Arkansas, de la barque Chester et du brick Ottoman, à vendre par R G HOBBS, 21 jt 12 Douane.

CHAPELLERIE PARISIENNE.

Rue de Chartres, No. 40.

L. SIMONET & Cie, viennent de recevoir par le navire Claiborne, du Havre, un nouvel assortiment de Chapeaux dernière mode: 5 caisses chapeaux soie extra fin; 2 do do castor blanc; 2 do do feutre noir et gris; 100 douz. chapeaux paille d'Italie, pour hommes; 100 do do do do pour enfans; 25 do do do do cadets; 2 do do do soie pour Amazone; 6 do do flambards gris et noir pour cadets; Aussi un grand assortiment de fournitures, telles que peluche, Bordaloue, coiffes, cuirs coussins, etc. 6a0

RECEMMENT reçu de Marseille par le navire Mozart, et à vendre par les soussignés: 100 barriques vin Bergasse; 50 demi-barriques idem; 100 caisses vin muscat; 25 do Lunel, supérieur; 125 caisses olives, capres et cornichons; 50 balles amandes à coques tendres; 200 paniers huile de J. Plagniol; 100 demi-paniers idem; 50 paniers idem de 24 demi-bouteilles; 50 paniers idem de 12 demi-pipes. J F BERCIER & Co, 18 avril 54, Vieille Levée

CHAPEAUX—300 caisses chapeaux de différentes qualités, comprenant un assortiment de chapeaux noirs et couleur perle, en castor, à la mode, de en soie, [illegible] de chasse. Aussi, un bel assortiment de chapeaux de paille [illegible], à vendre par R G HOBBS 11 mai 12, Douane.

MOUSSELINES—[illegible]

Compagnie du Dry Dock de la Louisiane.

ETATS-UNIS d'Amérique,—Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans et ville de la Nouvelle-Orléans.

Le trente juin de l'année de N. S. 1846, et la soixante-dixième de l'indépendance de l'Union, ont comparu par-devant moi, Lucien Hermann, notaire, dûment commissionné et assermenté, et en présence des témoins soussignés: John Perkins Withney et Richard Bartlett Sumner, formant la raison J. P. Whitney & Co, Joseph Warren Stanton, agissant en son nom et celui de William Lord Palmer, formant la raison J. W. Stanton & Co; John Geddes & Robert Geddes, formant la raison J. & R. Geddes, tous de cette ville; et Rudolph Schwartze, agissant comme fondé de pouvoirs de George Green & frère; Lothrop Lewis Smith, agissant comme fondé de pouvoirs de Richard Sands Tucker; Edward Ogden, agissant en son nom et en celui de Charles Briggs; et Thomas Nugent Cazneau & Gordon Plummer, Jesse Hart, Samuel Wiley Fullerton, Oliver Palmes, en son nom et comme fondé de pouvoirs de Daniel Johnston, Alexander Gordon, et Roger Alden Hiern, tous de cette ville; et François Valette & Mark Thomas, formant la raison de Valette & Thomas, d'Algers, en cette paroisse; John Hughes, Robert Murphy, d'Algers, et le dit John Perkins Whitney, agissant aussi comme fondé de pouvoirs de John P. Gilbert, de New-York.

Lesquels ont déclaré, qu'en vertu d'un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 13 mars 1837, ils ont formé entre eux et avec ceux qui pourront plus tard s'associer avec eux, une société spéciale ou limitée qui sera établie dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, sous le nom de COMPAGNIE DU DRY DOCK DE LA LOUISIANE.

Les opérations de la dite Compagnie seront de recevoir dans un dock, construit pour elle et maintenant à Algers, des navires, bateaux à vapeur et autres bâtimens, pour procéder à leur examen et à leur réparation.

Le capital de la dite Compagnie sera de quarante mille piastres, divisé en actions de mille piastres chacune; la dite somme étant la valeur par estimation du dit dock et de ses dépendances, maintenant la propriété des personnes ci-dessus nommées; et la dite Compagnie, ainsi constituée, aura une existence de quinze années, commençant le premier juillet 1846 et se terminant le premier juillet 1861, sous la réserve que la majorité des dits actionnaires ou de leurs successeurs pourra en fixer la liquidation avant le dit terme de quinze années.

La maison J. P. Whitney & Co, verse la somme de onze mille piastres, prix de onze actions de mille piastres chacune; la maison J. W. Stanton & Co, la somme de mille piastres, prix d'une action; la maison J. & R. Geddes, la somme de deux mille piastres, prix de deux actions; la maison George Green & Frère, la somme de mille piastres, prix d'une action; Richard Sands Tucker, la somme de mille piastres, prix d'une action; Edward Ogden & Charles Briggs, ensemble, la somme de mille piastres, prix d'une action; Thomas Nugent Cazneau et Gordon Plummer, ensemble, la somme de mille piastres, prix d'une action; Jesse Hart, la somme de mille piastres, prix d'une action; Samuel Wiley Fullerton, la somme de mille piastres, prix d'une action; Oliver Palmes, la somme de mille piastres, prix d'une action; Daniel Johnston, la somme de mille piastres, prix d'une action; Alexander Gordon, la somme de mille piastres, prix d'une action; Roger Alden Hiern, la somme de mille piastres, prix d'une action; la maison Valette & Thomas, la somme de cinq mille piastres, prix de cinq actions; John Hughes, la somme de six mille piastres, prix de six actions; Robert Murphy, la somme de deux mille piastres, prix de deux actions; et le dit John P. Gilbert, par son fondé de pouvoirs J. P. Whitney, la somme de trois mille piastres, prix de trois actions du fonds capital de la dite Compagnie; et le montant total du dit capital a été payé en plein par les parties ci-dessus désignées, qui en sont détenteurs dans les dites proportions.

Que l'administration de la dite Compagnie sera sous la direction de J. P. Whitney & Co, qui en dirigeront toutes les affaires et transactions; et la dite Compagnie aura le droit de faire ses réglemens, de les changer et de les amender, pourvu que les dits changemens ou amendemens ne soient pas incompatibles avec le présent acte.

Que les dits Directeurs tiendront un registre exact de toutes les transactions, affaires, procédures et comptes de la dite Compagnie, dans des livres réglés, ainsi qu'un tableau complet de ses recettes et de ses dépenses, et il sera de leur devoir de collecter tous les comptes de réparations (docking) et de payer toutes sommes justement dues pour réparations ou autres dépenses faites pour le dock—ils devront aussi exposer un état complet des affaires de la dite Compagnie, tous les six mois, ou plus tôt s'ils en sont requis, et en partager les profits nets, entre les actionnaires aux époques ci-dessus mentionnées. Pour les compenser de leurs services ils auront droit à recevoir deux et demi pour cent sur toutes sommes reçues et deux et demi pour cent sur toutes sommes payées, excepté sur les dividendes payés ou à payer aux actionnaires.

Les livres de la Compagnie seront toujours ouverts à l'inspection des actionnaires, et les dits directeurs devront tenir ces livres, de manière à fournir toute espèce d'informations relativement aux intérêts de la dite Compagnie.

Que nuls actionnaires, ou leurs successeurs dans ladite Compagnie, ne seront responsables pour les pertes et dommages éprouvés par la dite Compagnie, pour un plus fort montant que celui qu'ils ont souscrit.

Que si aucune partie du fonds capital de ladite Compagnie venait à être transférée pendant l'existence de ladite société, ledit transfert se fera par acte public, devant un notaire public et sera enregistré sur les livres de ladite compagnie, le ou les nouveaux actionnaires s'engageant, dans le dit acte de transfert, de le transmettre à cette charte et à tous réglemens en dépendant.

Que ladite Compagnie aura le droit de comparaître par devant toute cour de justice, de poursuivre et d'être poursuivie.

Que dans le cas d'inhabileté à agir ou de mort des directeurs dénommés dans le présent acte, les actionnaires auront le pouvoir d'en nommer d'autres.

Qu'à l'expiration du terme de la susdite société, les affaires de la susdite Compagnie cesseront et seront liquidées par une vente dudit Dock et de ses dépendances, à moins qu'une majorité des actionnaires ne veuille en agir autrement, alors la dite majorité des actionnaires exécutera et remplira tous les actes requis pour un réglement et une liquidation finale des dites affaires, de telle manière qui satisfera le plus à la justice et aux droits des parties intéressées.

Et enfin les personnes ici nommées, ont, pour confirmer les stipulations et arrangements ci-dessus mentionnées, ordonné et établi les articles précédents de société, dans le but déjà exprimé.

Fait et passé dans mon bureau, à la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, dans les jours, mois et an déjà écrits ci dessus, en présence de Charles La Bédoyère Kernion junior, et Edmond Florian Malus, témoins compétens, qui ont signé avec lesdits comparants et moi ledit notaire, après avoir lu le tout.

Original signé.

JOHN GEDDES,	F VALETTE,
R. GEDDES,	MARK THOMAS,
J W STANTON,	JOHN HUGHES,
WM L PALMER	ROBERT MURPHY,
J W STANTON, (p. p.)	JOHN S GILBERT, par
R SANDS TUCKER,	J P WHITNEY
L L SMITH, (per Att'y.)	R B SUMNER,
THOS N CAZNEAU,	J P WHITNEY,
GORDON PLUMMER,	ED OGDEN, pour lui et
S W FULLERTON,	CHARLES BRIGGS,
G GREEN & BRO.,	OLIVER PALMES,
RUD. SWARTZE, (p. p.)	DANIEL JOHNSTON par
JESSE HART,	O PALMES, chargé.
A GORDON,	R A HIERN,

LA BEDOYERE KERNION, Jr., EFLORIAN MALUS.
LUCIEN HERMANN, Notaire Public.

Le soussigné conservateur des hypothèques, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, certifie que cet acte de société limitée, a été aujourd'hui enregistré dans son bureau dans le livre de sociétés No 2, folios 172, 173, et 174.

Nouvelle Orléans, le 29 juillet 1846.
31 juillet—3t F. DURIVE, Conservateur.

A VENDRE en débarquement du navire Lorena, venant de Bordeaux: 180 milliers bouchons pointus; 1 boucaut champignons secs, par N. DUDOUYT 11 juil 13, rue Toulouse

CLARET—100 caisses St. Emilion 1844, en débarquement du Talma, de Bordeaux, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 20 juil 26, Vieille Levée

LE LIVRE DES FAMILLES ou Journal de M. Le Curé—deuxième année—Le premier numéro vient d'être reçu par Vor. HEBERT, libraire, 6 juil 149 rue de Chartres

FARINE—500 barils, des meilleures marques du Missouri, à vendre par EMERSON, TOURNE & Co, 20 juin 158, Tchoupitoulas.

VIN de Malaga—80 barils et quarts dito, à vendre par AUG. MOLIER, 90, St Louis 11 juin

CREUZETS—19 boucauts creuzets assortis en débarquement du navire Châteaubriand, du Havre, à vendre par AUGUSTE MOLIER, Rue St. Louis No. 90. Ces creuzets sont fabriqués d'une terre spéciale et peuvent supporter plus de vingt-cinq fois l'épreuve du feu. 16 juin—8

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Russia, venant de Bordeaux: 268 barriques Vin rouge de diverses qualités; 117 demi dito et barils de Vin blanc; 5 quarts de pipe Cognac fine Champagne 1825. 17 jn G. M. LUCAS, 30 Bienvill

VERITABLE ABSINTHE Suisse en magasin, à vendre par J & J TARDOS, 30 av No. 15, rue Conti.

MOUCHOIRS DE BATISTE—Les soussignés ont reçu un assortiment de mouchoirs de batiste, qu'ils vendront bon marché pour du comptant. H. DE GOER & RIFFLARD, 3 juil 21, Magasins

BACON—10 boucauts épaules, en magasin et à vendre par G & R BUCHANAN & Co, 23 jn 64 Tchoupitoulas

SARDINES—En débarquement du navire Vaillant de Bordeaux, 300 caisses sardines marque Philippe et Canaud, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 30 juin 17 et 19 St. Louis

TRUFFES—En débarquement du Vaillant, de Bordeaux 25 caisses et 50 demi-boites, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 30 juin 17 et 19 St Louis

FRUITS au jus—En débarquement du navire Vaillant, 6 caisses fruits au jus, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co. 30 juin 13 et 19, St Louis

500 DAMEJEANNES de 5 gallons, en débarquement du navire Sea-Lion, à vendre par NUMA LACOSTE, 30 jn 103, Royale.

6 CAISSES Seringues garnies, grandes petites, et en débarquement du navire Vaillant, à vendre par NUMA LACOSTE, 30 jn 103, Royale

A VENDRE, en débarquement du navire Vaillant, de Bordeaux: 40 barriques vin rouge, 300 barils vin blanc. 4 balles bouchons ordinaires, de 20,000 chaque, 1 balles de 30,000 bouchons pointus, A vendre par POUGET FILS, 29 juin 147, Royale, entre St. Louis et Toulouse

FOIN—190 balles beau foin de l'est, en débarquement du navire Mary-Pleasant, à vendre par J. W. STANTON & Co, 14 jt Enc. Magasins et Lafayette.

RIZ—60 tierçons riz récemment battu, en magasin et à vendre par L D C WOODS, 14 juill 80 Magasins

MAIS—15,000 boisseaux en magasin et à vendre par L D C WOODS, 14 juill 80 Magasins

DROGUES—100 paquets Saleratus, souffre, couperose, alum, sel d'Epsom, etc., à vendre par ROBERTS & HALL, 11 juil 75 Magasins

CIGARES HAVANE—Un grand assortiment à vendre par J M CABALLERO, 14 juil 32, Vieille Levée

LE soussigné offre à vendre en débarquement du navire Talma de Bordeaux: 100 barriques vin rouge, Médoc et St Julien, 50 caisses curaçao. DOMINIQUE LANATA, 20 jt 9 et 10, Jefferson.

Au Magasin Fashionable,

No. 183, rue de Chartres, CORDEVIOLLE & LACROIX.

VIENNENT de recevoir de Paris par l'Octavius: Paletots mérinos de toutes nuances, nouveau genre; Chapeaux Pinaux 1re qualité. 13 av

EAUX-DE-VIE—En débarquement du navire Lydie, de Bordeaux: 10 demi pipes Cognac, 4me preuve, J. J. Dupuy. 10 quarts de pipes Cognac, do do. 40 quarts de pipes Cognac, première preuve, qualité supérieure, de Ph. Godard & Co., à vendre par 25 juil EUGENE ROCHEREAU & Co, 17, et 19 St-Louis

CHAPEAUX DE PAILLE D'ITALIE.

A 50 POUR CENT AU-DESSOUS DU COURS.

Encoignure des rues Royale et Dumaine.

NORMANDIN Frères continue sa liquidation et vent [illegible] à prix de facture, comme on peut le voir par les prix suivants:

Chapeaux de paille d'Italie, de $1 à 3 — Cravates d'été, $0 25; Gants [illegible] d'Ecosse, 40 — Foulards des Indes, 1; Dito [illegible], 50 — Bretelles, 1 50; [illegible]

BAGUES GALVANIQUES.

Fluide Magnétique.

CETTE découverte remarquable, qui a si vivement occupé l'attention publique en Europe, et récemment au Nord, est aujourd'hui présentée pour la première fois aux habitans de la Nouvelle-Orléans. C'est une application simple et facile du pouvoir mystérieux du Galvanisme, comme remède. Les bagues galvaniques, avec l'aide du Fluide magnétique, ont été employées avec un grand succès dans les cas de *rhumatisme aigus ou chronique, de goutte, tic douloureux, maux de dents, bronchites, vertige, migraines, indigestions, paralysie, épilepsie, crampes, palpitations, apoplexie, douleurs de l'épine dorsale, lumbago, névralgie, tremblemens, étourdissemens, douleurs de poitrine, points de côté, débilité générale* et de toutes les *affections nerveuses*. Dans tous les cas de *Dyspepsie*, lorsqu'elle ne provient que d'un dérangement des organes digestifs, les bagues ont été d'un grand secours. Ces bagues sont de différens prix, de toutes dimensions, sur des dessins très ornés et peuvent être portées sans aucun inconvénient par la femme la plus délicate.

Ceinture, Bande, Bracelets galvaniques

Ces articles sont des modifications de l'invention, et sont recommandés dans les cas chroniques, où les bagues ne possèdent pas assez d'efficacité. Ils sont adaptés à la ceinture, au bras, au poignet, aux chevilles, ou à toute autre partie du corps. On peut ainsi obtenir la puissance galvanique à quelque degré que ce soit et appliquer aux maux que cet agent peut guérir un remède d'une grande efficacité.

Fluide Magnétique, de Christie.

Ce fluide s'applique conjointement avec les bagues et leurs modifications. Les chimistes français ont déclaré que cette composition était une des découvertes les plus précieuses de la science moderne. Ce fluide possède la faculté remarquable de rendre les nerfs sensibles à l'action galvanique, de causer par ce moyen la concentration de l'influence sur le siége de la maladie et de donner ainsi un soulagement rapide et permanent.

Emplâtres galvaniques fortifians, de Christie.

Ces articles forment une addition importante aux bagues galvaniques, agissant d'après le même principe, mais offrant l'avantage d'une application plus locale. On trouvera en eux un grand secours, comme moyen immédiat de fortifier le système lorsqu'il est affaibli par la maladie ou par d'autres causes, de prévenir les rhumes et en général les affections de la poitrine.

E. B. De nombreux certificats des médecins les plus distingués du Nord et d'autres personnes, sont entre les mains du propriétaire et peuvent être examinés chez son agent.

Le public est prévenu contre les nombreuses imitations des articles offerts à son patronage par le Dr. Christie, dont l'unique agent autorisé dans cette ville, est la maison GUION & Co., au coin des rues St. Charles et Canal, et qui, seule, possède les vrais articles galvaniques.

29 janv—4m

AGENCE DE L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN.

Nlle Orléans, 13 Nov. 1845.

L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN de New-York d'après les termes de sa charte, a clos ses comptes le quatre du mois dernier, et après avoir payé tous ses sinistres, y compris le grand incendie du 19 juillet dernier, il lui est resté en valeurs réelles $675,839 60. Depuis, le montant des primes perçues, s'élève à plus de $100,000, ce qui établit un fond d'au moins $780,000.

Depuis le 4 du mois dernier, les parties qui contractent avec la compagnie n'entrent pour rien dans les pertes éprouvées au commencement de cette année. D'après l'exposé ci-dessus et la circonstance qui vient d'être mentionnée, le soussigné est d'opinion que ce système offre une sécurité plus qu'ordinaire aux personnes qui désirent effectuer des assurances.

Des Polices contre les risques du feu, des rivières et de la mer, seront fournies par L. MATHEWS, Agent,

14 nov Encoignure Camp et Commune.

BUREAU DE PLACEMENT

POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,

Gratis pour ceux qui demanderont des employés de toute condition et des manœuvres-journaliers.

LE nouveau bureau de placement établi par M. J.-B. CABOS, rue Madison, No. 16, se recommande aux personnes de la classe ouvrière, maîtres et ouvriers, de toute classe; M. Cabos est toujours à même de les pourvoir dans le plus bref délai.

Les propriétaires qui ont besoin de faire bâtir ou de faire réparer leurs propriétés, en s'adressant au dit Bureau, peuvent être mis en rapport avec des entrepreneurs qui leur offriront les marchés les plus avantageux.

Chez M. Cabos, les capitaines de navires et de steamboats, armateurs (ship masters) et les chefs de tous autres établissements trouveront constamment des teneurs de livres, commis de groceries, cuisiniers, maîtres d'hôtel, garçons de salle, barkeepers et servantes; et autres en général.

On y trouvera également des gardiens de jour et de nuit pour marchandises sur la Levée, ou saisies par voie de justice, lesquels fourniront des sécurités pour leur probité; plus, des garde-malades.

IL PRETE DE L'ARGENT SUR DEPOT.

Les étrangers arrivant trouveront au dit bureau l'adresse des maisons où ils seront logés et nourris à bas prix.

Mr. Cabos fournira des apprentis à ceux qui en désireront. En ce moment des ouvriers charpentiers, menuisiers, ferblantiers et d'autres états sont demandés au dit bureau, ainsi que des ouvrières couturières, servantes, gardiennes d'enfants, &c. &c.

En outre, M. Cabos se charge de vente de propriétés de location d'esclaves et de maisons, &c. 18 nov—1 an.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

CHEMISES FRANÇAISES,

No. 100, rue Royale, en face de la Banque de l'Etat de la Louisiane.

MME. J. HENRY a l'honneur d'informer les Messieurs de la Nouvelle Orléans, qu'elle vient de transférer du No. 77 rue St. Louis, au No. 100, rue Royale, son atelier spécialement destiné à la confection des chemises sur ordre et sur mesure. Elle remercie très sincèrement ces Messieurs du patronage bienveillant qu'ils ont bien voulu lui accorder jusqu'à ce jour. Elle espère, tant par le fini que par la célérité de son travail, obtenir la continuation d'une aussi flatteuse approbation. Elle s'occupe toujours des broderies, dites tapisseries,

Les bonnes couturières trouveront toujours de l'ouvrage chez Mme. J. Henry, qui acceptera des apprenties pour l'un et l'autre genre de travail. av—2m

DROGUES ET MEDICAMENS.

En débarquement du navire Rockall, du Havre: Chiendent, fenouil de Florence, Mélisse verte, fleurs cammomille romaine, Fleurs de tilleul, do de violette. Fleurs de mauve, do coquelicot, do pied de chat, Do de bouillon blanc, do cammomille de Paris, Do de roses de provins, [illegible] Racine de Calaca, do de fougère, do de bardane, Douce amère, coriandre, [illegible] Pois d'Iris, [illegible] Pastilles de Vichy, poudre ferrugineuse Quesneville, Sirop de Briant, do Lamouroux, do anti goutteux Boubée, Elixir de Guillié, huile de foie de morue, Huile de noix vierge, do d'œillet, Bas élastiques Leperdriel, vomitoire do do. Bronze jaune, do rouge, valérianate de zinc, do de quinine, vératrine, salicine, strichnine, acide succinique, Pierre divine, codéine, extrait de noncesia, Extrait de chardon bénit, do de belladone, Essence d'absinthe, do d'anis vert, Do Camomille bleu, do de jasmin, alcali volatil fort, Ether sulfurique do, cornues en verre diverses grand. Matras en verre, do do récipiens florentins do do. Matras en verre, do do, mortiers en porcelaine do do. A vendre par P CUSACHS, 30 juillet encoignure Condé et St Philippe

JOHN M'CARTY, MECANICIEN,

No. 134, Rue du Camp.

VIENT de recevoir un nouvel assortiment de Garnitures françaises de lieux d'aisance. Aussi Pompes, aspirantes et à Bière, &c., Baignoires, à douches. Il pose et répare les tuyaux en plomb et entreprend toute espèce d'ouvrage dans ce métal. Il entreprend aussi toute espèce d'ouvrage en plomb pour navires. Les ordres seront fidèlement exécutés et les prix modérés. 4 fév—1an

CONDUIT AUX EPAVES de la Première Municipalité—Rue Dumaine, entre Derbigny et Roman, Une VACHE tigrée, le dessous du ventre blanc, marqué à une oreille, les cornes percées, sans aucune autre marque ni étampe apparente. Une ânesse gris fer, sans aucune marque ni étampe apparente. Une petite ânesse gris sourie, sans aucune marque ni étampe apparente. Si d'ici au 8 août les dites animaux ne sont point réclamés, ils seront vendus au lieu et heure accoutumée par R. Kerrison encanteur. MICHEL DUREL, 27 juillet.—10f. Gardien des épaves.

ANIMAUX EPAVES.

CONDUIT aux Epaves de la 1re municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman: Une VACHE rouge pâle, marquée aux oreilles, sans aucune autre marque ni étampe apparente. Si d'ici au 8 août la dite vache n'est pas réclamée, elle sera vendue aux lieu et heure accoutumé, par Herrison, encanteur. MICHEL DUREL, 24jt—10 Gardien des Epaves.

$10 DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne, la mulâtresse MARIANNE, âgée de 17 à 18 ans, taille d'environ 5 pieds, jolie figure. Elle s'est sauvée du steamboat au moment où elle allait partir avec son maître M. Justin Aubert. La récompense ci dessus sera donnée à quiconque la logera dans une des geôles de cette ville et le fera savoir au soussigné, L. EXNICIOS, 9 jt— 263, rue St. Philippe

CHAPEAUX laine—20 caisses noirs et blancs, à vendre par FROST & Co. 14 juin 10, Magasins

CHAPEAUX de toile cirée—10 caisses pour l'usage des marins, à vendre par FROST & Co. 13 juin 10, Magasins

CAFE HAVANE—144 sacs café fin-vert, en débarquement du brick Titi, à vendre par L CANTIN, 11 mai 42 Gravier

VIN de Marseilles—100 barriques vin rouge en magasin et à vendre par J. P. BERCIER & Co. 17 juin 54 Vieille Levée

VIEUX Cognac—A vendre en douane, avec le bénéfice de drawback: 4 demi pipes, 6 quarts de pipes vieux Cognac, importés par le navire Alesto, de Bordeaux, HEPBURN & TURPIN, 25 mars No. 11, rue Royale.

BOTTES, Souliers et brodequins—32 caisses actuellement en débarquement du navire Ann, à vendre par I W DUNBAR, 1 juin 30, Douane

CIRE—5 barils, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 1 j 92 Tchoupitoulas

TABAC—700 balles Cuba et Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 20 jt 26, Vieille Levée

MIEL blanc de la Havane—A vendre par TROISGROS & LAMPRE, 20 jt 26, Vieille Levée

TABAC—15 balles Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, en débarquement du brick Hope Howes, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 20 jt 26, Vieille Levée

DIVERS—40 barils Vin blanc Grave, 1844; 20 boites prunes en paubans; 4 boucauts ficelle fine; 50 paniers vin brûlé, en débarquement du navire Lorena, de Bordeaux, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 20 juil 26 Vieille Levée

AMANDES—100 caisses amandes sans coque, en débarquement de l'Arkansas, de New York, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 20 jt 26 Vieille Levée

LIBRAIRIE DE Vor. HEBERT,

149, rue de Chartres.

REÇU à cette librairie par le navire Austerlitz du Havre, les ouvrages suivants: Gavarni, œuvres choisies, Burette, histoire de France; Roujoux, histoire d'Angleterre; Landois, dictionnaire de géographie; Nodier, contes illustrés; Lamennais, imitation de Jésus-Christ; Briffaut, Bluette de Rome, ouvrage faisant suite aux Mystères de l'Inquisition; Bescherelle, La Femme jugée par les grands écrivains des deux sexes; Bouchardat, formulaire magistral et annuaire et supplément à l'annuaire Thérapeutique pour 1846. Il reste encore quelques exemplaires des ouvrages suivans: E. Sue, le Juif Errant, édition illustrée, 4 volumes; Mystères de Paris, édition illustrée, 4 volumes; A. Dumas, les Trois Mousquetaires, Vingt ans après, Sylvandire, Comte de Monte-Christo, Reine Margot, La Dame de Monsoreau, Le Chevalier de Maison Rouge; F. Soulié, La Comtesse de Mourion; anecdote véritable du Comte de Monte-Christo; Nouvelle Constitution de la Louisiane; Mystères de l'Inquisition; Revue Pittoresque; Echo des Feuilletons; Journal de M. Le Curé; L'Illustration, Journal Universel; Semaine Littéraire, année 1845, 4 volumes; Juif Errant, édition de la Semaine Littéraire; Histoire du Consulat, édition de la Semaine Littéraire; Raspail, histoire de la santé, [illegible] dits et brigands, etc. 6 juil

AUX MARCHANDS DE GROCERIES. REÇU au No 28, rue de Chartres, [illegible]

A VENDRE [illegible]

CHEMIN A COULISSES DE LA Nlle-ORLEANS ET DE CARROLLTON.

REDUCTION DE PRIX.

A L'AVENIR les prix de passage dans les chars seront comme suit: Billet seul, pour n'importe quelle distance, 20 cents. Enfans au dessous de 10 ans et au dessus de 5 ans, 10. Domestiques (billets d'escompte) toute dist. 10. Cinquante billets rouges, $7 50.

Billets pour l'année, personnel $60, payable par quartier et d'avance. Le quartier commencera soit le 1er février, le 1er mai, le 1er août ou le 1er novembre.

Les chars arriveront et partiront de l'ancien dépôt, encoignure des rues Perdido et Baronne.

En moins d'une demi-heure on se rend avec agrément et sans chaleur, au JARDIN DE CARROLLTON. L'hôtel qui s'y trouve est ouvert en tous temps aux visiteurs qui y trouveront des crèmes à la glace et autres rafraîchissements.

Les chars partiront comme suit:

LES JOURS DE LA SEMAINE:

De la N. Orléans: Avec chev., 6 1/2 h. P. M.; A vapeur, [illegible]. De Carrollton: Avec chevaux, 5 h. A. M.; A vapeur, [illegible]

Durant la saison [illegible] les chars à chevaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 11 heures du soir.

Arrangements pour les Dimanches:

[illegible]

Il y aura à chaque train des [illegible] les Dames.

CHARS DE LAFAYETTE. De Lafayette, en été, 5 A. M. De la rue Canal, 6 1/2 [illegible]. Après quoi, ils partiront de chaque [illegible] qu'à 6 1/2 du soir, et ensuite [illegible] jusqu'à 8 1/2 de Lafayette [illegible]. Il est défendu de fumer dans [illegible]. 22 juin

COUVERTURES DE LAINE. LES soussignés, successeurs [illegible] agents de M. Grenier de [illegible] d'annoncer aux habitants et [illegible] leur dépôt No. 31, rue des Magasins [illegible] pourvu des Couvertures [illegible]. En débarquement de la barque [illegible] 5000 paires couvertures de [illegible]. N. B. Les habitans et [illegible] nous enverront des [illegible] autres marchandises [illegible] la plus grande promptitude. H. DE [illegible] Agents de Zoe Grenier [illegible] Sèches, No. 31, rue des Magasins

A VENDRE, en débarquement [illegible] Bordeaux: 120 bques vin [illegible] 100 barils vin [illegible] 100,000 bouchons [illegible] 1,000 demi bo[illegible] 300 quarts bo[illegible] 87 caisses cerises à l'eau de vie. 35 caisses curaçao superfin et [illegible] 49 caisses fruits à l'eau de vie, par POUGET FILS, 17 jn 147, Royale entre St Louis et Toulouse.

LES Soussignés offrent à vendre en débarquement des navires Ann [illegible] et Chateaubriand, venant du Havre, savoir: Ombrelles, grande nouveauté, Parapluies, soie noir, 24 à 32 pouces. Corsets assortis. Toilettes [illegible] et blanches. Dentelles noires et blanches. Caleçons pour [illegible]. Soieries noires pour robes. Barège noirs do. Chaussettes fil de lin pour hommes. Do. coton blanc et bleu pour hommes et enfants. Mouchoirs fil blanc de Chollet. Do batiste. Bretelles coton blanc tricotées. Do. gomme élastique, nouveau genre. Anneaux à rideaux, Epingles, fantaisie pour coiffures. Savons d'amandes amères. Do. fins assortis et en boites. Essences, pommades, crème de Perse, Eau-de-Cologne, sachets, extrait d'odeurs, caves à odeurs, philotrices, philocomes. Rubans de fil français, assortis de numéros. Boutons de fil, do. de nacre, do. fantaisies. Mousseline laine noire. Toujours en magasin et à vendre à bon marché, un grand assortiment d'articles de saison. Manuel annuaire de la santé, par F. V. Raspail. 1 juin P & J LACOSTE, 165, rue Royale.

SANGSUES! SANGSUES!

LE soussigné vient de recevoir par le St. Mary, de New York, un superbe envoi de SANGSUES HONGROISES, qui seront vendues aux prix ordinaires. J. B. RUSCONI. 27 juin Dépôt général, No. 187, Chartres.

REÇU par le navire St Mary, DIX MILLE SANGSUES HONGROISES, de premier choix; et par la voie de la Havane, quinze mille SANGSUES ESPAGNOLES, à vendre depuis cinq sous jusqu'à vingt-cinq sous. Elles sont toutes garanties.

AU DEPOT RUE DU QUARTIER, Entre Condé et Levée, près de l'Hôtel des Monnaies, No 46. 2 av

SANGSUES.

DOUZE MILLIERS SANGSUES hongroises et suédoises reçues par le navire Devonshire, Thompson et à vendre au Grand Dépôt Général, en gros et en détail, au prix le plus modéré, rue de l'Esplanade, encoignure Casacalvo, No. 26. Le même Entrepôt a reçu par le brick F. Soulé, SIX MILLIERS SANGSUES ESPAGNOLES, qu'il vendra depuis cinq jusqu'à quinze sous pièce. Les prix ne varieront point pendant la durée des maladies. 12 juin J. B. BOUDRAN.

A LOUER—Une maison en briques à trois étages située rue Maureau, entre Esplanade et Faubourg, au centre du marché aux esclaves et convenable pour ce commerce. Possession en sera donnée le 1er août prochain. Pour les conditions s'adresser à LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis 16 juin

A LOUER à bas prix pour la saison d'été, à commencer du six de ce mois, un petit appartement meublé ou non meublé, au rez de chaussée, dans la rue Royale, entre Conti et Bienville. S'adresser à S. Vor. BARRET. 11 juin

AUX BEAUX CHENES VERTS A BELOXI.

La belle et vaste habitation de Mme Pradat à Beloxi, est maintenant ouverte aux personnes qui désirent aller sur les bords de la mer respirer un air pur et goûter le plaisir de la campagne. De vastes cabanes à bain ont été construites. La table sera servie avec abondance et couverte des mets les plus variés. La maison est pourvue de liqueurs de toutes espèces. On trouve sur l'habitation de Mme Pradat un excellent billard, des voitures, chevaux, bateaux à voiles et à rames. En un mot tout ce qui peut rendre le séjour agréable. Des domestiques fidèles et intelligents, seront toujours à la disposition des pensionnaires. A l'arrivée des steamboats et quand ces derniers ne pourront se rendre au débarcadère de Mme Pradat, un bateau sera au wharf du village de Beloxi pour prendre les passagers qui désireront se rendre chez Mme Pradat. Les prix seront modérés. 9 juin—80

G. & R. BUCHANAN, No. 64, rue Tchoupitoulas offrent à vendre—BACON—135 boucauts jambons, plats-côtés, épaules. PORC—400 barils mess, prime, etc. GRAISSE—706 barillets et 20 barils en feuille et choix. FARINE—373 barils du Missouri. TOILE D'EMBALLAGE—200 pièces marques de choix. CORDE D'EMBALLAGE—400 rouleaux première qualité du Kentucky; 100 do Missouri, bon marché. FICELLE—50 balles, première qualité. CHANVRE—400 balles passé au serein. WHISKEY—50 barils rectifié; 20 do vieux Bourbon. 18 mai

DEPOT DES VERITABLES FRICTION MATCHES

DE WM. A. CLARK, Rue du Cirque No. 200, Nlle Orléans. 9 fév—1an L. A. GUILLEMAIN, Agent.

SARDINES à l'huile—200 boites et 1/2 boites sardines à l'huile de la marque [illegible] B. Guilloux [illegible], en débarquement du navire James N. Cooper, du Havre, à vendre par AUGT. MOLIER, 21 juil 90, St. Louis

HUILE d'olive—[illegible] paniers huile surfine grandes bouteilles en débarquement du navire Talma, venant de Bordeaux, à vendre par AUGT. MOLIER. 21 juil 90, St. Louis

EN débarquement du navire Talma, de Bordeaux: 25 caisses sardines à l'huile, 2 caisses petits pois, 40 barriques St Emilion No. 4, 24 milliers bouchons extra fins, A vendre par NUMA LACOSTE, 21 juil 103 Royale

INDIGO—20 surons supérieure qualité, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 21 juil 40 rue Gravier

BLANCS de Baleine—50 caisses New Bedford, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 21 juil 40 rue Gravier

CHANDELLES de Composition—200 caisses à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 21 juil 40 rue Gravier

CLOUS—550 barillets de Boston, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 21 juil 40 rue Gravier

CAFE—200 sacs Java, vieux gouvernement, 1re qualité, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 21 juil 40 rue Gravier

THE—600 colis impérial, poudre à canon, pouchong, sourhong, hyson et young hyson, etc., à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 21 juil 40, rue Gravier

SUCRE raffiné de Boston—400 colis, sucre en pains, en morceaux et en poudre, en débarquement en magasin, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 21 juil 40 rue Gravier

POIVRE—30 sacs de Sumatra, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 21 juil 40 rue Gravier

CIGARES—200,000 imitation Principe, à vendre par NORCROSS & FOSDICK. 21 juil 40 rue Gravier

EN débarquement du navire Lorena, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné: 140 barriques vin rouge. 24 demi dito vin blanc. 18 barrils dito, G. M LUCAS, jt—15 30, Bienville.

SERPENTINE—Une balle, à vendre par RICKER & PEARSON, 30 juin 69 Camp

FARINE—200 barils City Mills, St. Louis, 200 do Quincy Rogers Mill, 200 do Quincy Mill, 200 do Washington, 200 do Eagle's St. Louis, 200 do Western Reserves, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co. 18 juil 34, Tchoupitoulas

DIVERS—105 paniers huile d'olive, 98 do huile Plagniol, 40 caisses eau de fleurs d'oranger, 50 caisses liqueurs assorties, 300 caisses cornichons, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 18 jt. 34 Tchoupitoulas

EAU-DE-VIE—10 demi pipes vieux Cognac, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 18 juil 34 Tchoupitoulas

Avis aux personnes allant à la Campagne.

LES soussignés, agents de MM. C. Christofle & Co, de Paris, seuls brevetés pour la fabrique des couverts argentés par le procédé galvanique de MM. Ruolz & Elkington, viennent de recevoir par le Sea Sun, du Havre, une caisse de couverts argentés, qu'ils garantissent être supérieurs aux articles du même genre importés ici. LOISON & SILVESTRE, 7 juil 36 rue de Chartres

RAISINS—100 caisses Malaga supérieur, en grappes, à vendre par L CANTIN, 20 juil 42 Gravier

ON DEMANDE une gardienne d'enfants bien recommandée [illegible]

QUARTIER-GENERAL, LEGION DE LA LOUISIANE,

Nouvelle-Orléans, 18 juillet 1846.

CONFORMEMENT à la loi la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira sur la Place d'Armes, dimanche 23 août prochain à dix heures précises, pour une revue d'inspection.

Les commandans des compagnies remettront à l'inspecteur de brigade, le major Numa Augustin, un contrôle exact du nombre d'hommes présens à ladite inspection.

Toute compagnie absente lors de ladite inspection, sera déchue de tous droits et priviléges acquis précédemment aux revues d'inspection des mois de février et mai de la présente année.

Il sera du devoir de tout officier ou sous-officier commandant toute compagnie dans laquelle des places d'officiers se trouvent vacantes par démission, ou autrement, de s'adresser au Quartier Général de la Légion afin de faire procéder sans délai à de nouvelles élections d'officiers.

La compagnie des Sapeurs du Génie, lieutenant commandant, A. Canon, se rendra sur la place d'Armes, une demi heure avant l'heure fixée pour la revue, elle fournira les factionnaires pour garder les limites de la parade, et ce, conformément à la consigne qu'elle recevra du Quartier-Général.

Le détail du service est provisoirement confié aux soins du lieutenant-colonel commandant, J. B. Vignié.

Les susdits corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Le général commandant, compte, en cette occasion sur le zèle des officiers et soldats [illegible] aux drapeaux confiés par l'Etat à l'honneur et au patriotisme de la Légion.

Par ordre du Brig. [illegible] AUGUSTIN. [illegible]

LEGION DE LA LOUISIANE.

Régiment d'infanterie.

Nlle Orléans, le 29 juillet 1846.

CONFORMEMENT à l'ordre émané du brigadier général D. Augustin, commandant la Légion, le régiment d'infanterie de la Légion prendra [illegible]

[illegible]

[illegible] la chaudière à vide [illegible] de 50 pour cent sur le combustible. C'est une belle application pratique de l'usage du calorique latent de la vapeur. La condensation de la vapeur engendrée dans la chaudière à vide est effectuée par l'absorption de son calorique latent par le jus de canne circulant à la surface extérieure du condenseur, ce qui produit l'évaporation d'une égale quantité de liquide, et ainsi, sans autre dépense de combustible, on arrive à produire un effet double et par conséquent l'économie annoncée. Cet appareil peut se fixer en toute situation, différent en cela de la chaudière ordinaire à vide de Howard, et dans les endroits où l'eau n'est pas un objet, l'économie de combustible doit être de grande importance.

Les avantages de ce système de cuisson du sucre dans le vide sur celui de Howard, sont:

1o. L'économie de quarante à cinquante pour cent sur le combustible.

2o. Il peut, en conséquence de cette économie de combustible, être employé partout où l'on ne peut se procurer du charbon qu'à grands frais, parce que l'évaporation dans le vide par la chaudière de Howard demande beaucoup plus de combustible que la bagasse n'en peut fournir.

3o. Economie dans les chaudières, leur fret, assurance, transport, la maçonnerie, le posage et le travail journalier du chauffage.

4o. Cet appareil est le seul dont on puisse se servir pour évaporer dans le vide, là où l'eau est rare, et qui épargne en tout temps la dépense des pompes qui fournissent le condensateur et le moteur qui les fait travailler.

5o. Ce condenseur peut aussi s'appliquer à toutes les machines à haute pression, et produit plusieurs avantages importans.

Le premier est que la vapeur qui se perd de la machine à haute pression sera évaporer le jus de la canne de la même manière que la vapeur de la chaudière à vide.

Le second est qu'il rend aux bouilloires l'eau condensée, chaude et distillée.

Le troisième est qu'il convertit la machine à haute pression en un condenseur par l'addition d'une petite pompe pneumatique, ce qui augmente la puissance de la machine et réduit encore la dépense du combustible.

Après avoir comparé les avantages respectifs de la méthode d'injection dite système de Howard, et de la nouvelle méthode de cuisson dans le vide, il reste à dire que tels sont les avantages de l'évaporation par le vide que *ce système doit être adopté partout où l'on fait du sucre*.

Les appareils sur ce principe ont été construits [illegible] vide que 190 ou 200 degrés Fahrenheit; ils n'ont donc pas besoin de chauffeurs, ce qui [illegible] dans leurs prospectus et ce qui porte en soi même la preuve suffisante de la qualité inférieure du résultat obtenu, tandis que dans les chaudières à vide, [illegible] dans les premières raffineries d'Angleterre, le vide est tenu assez bas que par injection et la qualité du sucre est supérieure. Ce résultat doit être attribué d'abord à un meilleur arrangement du condensateur, [illegible] et autres, malgré leurs vices de construction.

3 juil—30t JOHN A. LEON.

HABILLEMENS D'ETE DU DERNIER GENRE.

ALFRED MUNROE, rue des Magasins, No. 34, a reçu par les derniers arrivages un grand assortiment d'Habillemens d'été, faits dans le meilleur genre et avec les meilleurs matériaux. Les acheteurs sont priés de venir examiner ce stock avant d'aller acheter ailleurs.

HABITS. En mérinos, habits de toilette, levites, paletots, levites en coutil, paramatta, cachemirette, toile à carreaux; habits en toile écrue, [illegible] en toile Union &c. &c.

PANTALONS. En mérinos d'excellente qualité, en paramatta, drap d'été, croton, cachemirette, cotonnade française et américaine, en coutil français, en toile à carreaux, en toile Union et drill de fil blanc.

GILETS. En satin noir et couleur fantaisie, soie légère, piqué de Marseille blanc, uni et rayé, châle à petits dessins, ainsi qu'un bel assortiment de gilets en piqué de Marseilles, en couleurs, bombazin noir, soie de reps, &c.

CHEMISES ET ARTICLES DE FANTAISIE. Chemises en coton, avec devants en toile, chemises en toile tout fil, idem rayées avec devants en toile, idem mousseline rayée, idem guingham et calicot; chemises de peau et caleçons en coton, soie, mérinos, toile et mousseline; chaussettes, mouchoirs, cravates, bretelles, soie et coton, parapluies &c, &c.

Ce magasin n'a qu'un prix invariable. 18 mars ALFRED MUNROE, 34, Magasins

Bureau des Naissances et Décès,

PASSAGE DE LA BOURSE, PRÈS LA RUE BIENVILLE.

AVIS AU PUBLIC.

AYANT été nommé Annotateur du Bureau des Naissances et Décès pour la paroisse et ville d'Orléans j'invite les habitants de la susdite paroisse et ville, à vouloir bien se conformer aux dispositions de la loi ci-après citée:

ACTE, APPROUVÉ LE 6 MARS 1819.

ART. 1er. A partir de l'adoption du présent acte, la naissance de tout enfant libre, né dans la paroisse d'Orléans, devra être déclarée au dit Bureau dans le laps de trente jours; cette déclaration devra être faite conformément à la troisième section de l'acte dont celui ci forme partie supplémentaire; et toute personne contrevenant aux clauses stipulées dans la dite section, sera passible d'une amende qui n'excédera pas dix piastres, et qui ne sera pas au dessous de cinq. La moitié de laquelle amende sera au profit de l'Etat, et l'autre moitié à celui du dénonciateur.

ART. 2nd. Le décès de toute personne libre, décédée dans la paroisse d'Orléans, devra être déclaré dans le laps de trente jours. Cette déclaration devra être faite par les plus proches parents de la personne décédée, s'il y en a sur les lieux, et en cas d'absence de ceux-ci, par l'exécuteur testamentaire, s'il en existe un; s'il n'en existe pas, par le propriétaire ou locataire de la maison dans laquelle résidait le défunt, lors de sa mort; et toute personne contrevenant aux clauses stipulées dans la présente section, sera passible d'une amende qui n'excédera pas dix piastres, et ne sera pas au-dessous de cinq.

Le soussigné se verra contraint à sévir contre toutes personnes qui négligeraient ou refuseraient de se conformer aux clauses de l'acte précité.

10 avril F. M. CROZAT.

Dissolution de Société.

LA société ci-devant existante entre les soussignés, sous la raison de Neville, Tourné & Co, et Emerson, Tourné & Co, a été dissoute le huit du courant, M. Neville se retirant des deux commandites. W. Emerson et P. M. Tourné sont seuls chargés de la liquidation des affaires des dites sociétés, avec lesquels tous réglemens devront être opérés, et ils continueront le même genre d'affaire à partir de cette date sous le nom de Emerson, Tourné & Co, pour leur propre compte. J. NEVILLE, P. M. TOURNÉ, 23 juin W. EMERSON.

POST-NOTES et coupons de la Banque des Citoyens—A vendre par WYLEE & EGANA, 7 juil 52 Bienville

CIGARES—En débarquement du brick T. Street, de la Havane—93,000 Regalias, et à vendre par J M CABALLERO, 7 juil 32 Vieille Levée

COGNAC—10 demi pipes et 30 quarts de pipes Cognac Pellevoisin, quatrième preuve, 10 barils Cognac de 1821, marque de Pellevoisin, première preuve, 10 barils de 1810, marque Pellevoisin, première preuve, article supérieur, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD, 1 juin 99 rue de la Douane

LINSEYS ET JEANS.

LES soussignés ont l'agence des meilleurs Linseys et Jeans qui viennent sur ce marché, et seront satisfaits d'être les fournisseurs des habitans et autres, auxquels ils enverront la quantité demandée, aux termes les plus modérés. FETTER & BOYD, 7 juil 70 rue Gravier

PRUNES—90 caisses prunes, 30 paubants chaque, dernièrement reçues; 30 caisses confiture de la Havane; 10 caisses beaux fruits au jus, avec flacons et bouchons de cristal; 15 demi-caisses oranges bien conservées &c, à vendre par St.-V. BARRETT, 14 juil 21 Gravier

ASSURANCES DE NASHVILLE.

COMPAGNIE d'Assurances de Nashville contre l'Incendie et sur la vie: CAPITAL.... $300,000. Payé en entier. Assurance Maritime, de rivières et contre l'incendie, classée d'après un tarif régulier. La Compagnie de Nashville fait à ses cliens un décompte de 10 pour cent sur le montant de primes dont ils sont débités en compte courant. James Walker, secrétaire; James A. Porter, président. W. B. PARTEE, Agent, No. 38, rue du Camp. Référence: MM. Dick & Hill, 85, rue du Canal. 15 juil—1 an

EN débarquement du navire Talma, de Bordeaux:—5 demi pipes, 10 quarts de pipes Eau de vie Maglory 1825, supérieure; 36 barriques Vin rouge de Bourg, première classe; 78 tierçons Vin blanc Haut Barsac, de 1842, à vendre par J & J TARDOS, 23 juil 15 rue Conti

EN débarquement du navire Magicien, venant de New-York: 161 caisses Prunes en paubans, de diverses grandeurs, à vendre par J & J TARDOS, 15 rue Conti.

VINS rouges vieux classés supérieurs: 4 barriques Vin rouge Chateau Haut Brion et Léoville, [illegible]

AMUSEMENS.

THEATRE ST-CHARLES.

LUDLOW & SMITH, DIRECTEURS.

GRANDE ATTRACTION!

Messrs. P. Irwin, vient d'engager pour un nombre limité de soirées, les ACROBATES ARABES DU GRAND DESERT.

Cette troupe, composée de Maures qui ont obtenu de grands succès dans les principales villes de l'Europe, à l'île de Cube, et tout dernièrement au Mexique et au Yucatan, paraîtront devant le public de la Nouvelle-Orléans, pour la première fois,

SAMEDI SOIR, 8 AOUT.

Dans le cours de leurs représentations, ils exécuteront leurs merveilleux tours de Contorsions, Pirouettes, de Forces Herculéennes, &c. &c. dont on verra les détails sur les affiches.

Prix d'entrée.—Loges et parquet, 50 cents; galerie 25 cents. Les portes seront ouvertes à 8 heures précises.

Ces Maures sont en ville depuis un mois, mais n'ont pu paraître plus tôt devant le public à cause de la maladie de plusieurs d'entre eux. 6août—3

VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA.

La compañía se reunirá en asamblea general el Jueves 6 del corriente, á las 7 en punto de la tarde, en su sala de armas calle Dumaine, No. 10, para la eleccion de un Sargento Segundo.

Asuntos de gran interés que deven tratarse, me obligan á solicitar encarecidamente a los miembros de todas clases, se sirvan accudir con puntualidad.

Nueva-Orleans, 3 Agosto 1846.

De orden del capitan, M. BORDAS, 4 agosto—3 Sargento primero.

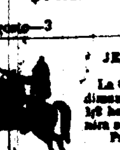

JEUNE GARDE A CHEVAL.

La Compagnie montera à cheval, dimanche prochain 9 du courant, à 3 1/2 heures de l'après-midi, et se réunira sur la place Washington. Par ordre du capitaine. CT. BACON. 5 aout

MAIRIE DE LA Nlle. ORLEANS.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. UN.

Séance du Mardi, 21 juillet 1846.

ORDONNANCE—ayant pour but de pourvoir aux émancipations des esclaves dans les limites de la municipalité No. Un.

Art. 1er. Résolu que tous propriétaires d'esclaves ou personne ou personnes résidant dans les limites de la Municipalité No. Un, qui désireront obtenir l'affranchissement d'un ou de plusieurs esclaves avec la faculté de rester dans l'Etat, devront adresser une pétition au conseil de la dite municipalité, laquelle devra être accompagnée du titre du propriétaire du dit esclave ou des dits esclaves et d'un certificat signé et dûment assermenté par devant un magistrat par la personne ou les personnes demandant l'émancipation de l'esclave ou des esclaves, ainsi que par deux propriétaires résidant depuis au moins quatre ans dans la paroisse d'Orléans, lequel certificat devra constater les faits suivans, savoir:

1o. La résidence du propriétaire du dit esclave ou des dits esclaves ainsi que de deux propriétaires d'esclaves signataires du dit certificat;

2o. Que l'esclave ou les esclaves dont on demande l'affranchissement, est ou sont bien connus des dits signataires depuis au moins quatre ans; et 3o. que le dit esclave ou les dits esclaves ont toujours eu une conduite régulière, qu'il n'a ou qu'ils n'ont jamais commis de vol ni aucun autre délit ou crime, qu'il est ou qu'ils ont toujours été respectueux envers les blancs, qu'il a ou qu'ils ont rendu d'importants services à leur maître, et lorsqu'il s'agira de l'émancipation d'un ou de plusieurs esclaves au-dessous de l'âge de trente ans le dit certificat devra en outre constater que le dit esclave ou les dits esclaves sont nés dans l'Etat de la Louisiane;

Art. 2o. Résolu que toute pétition demandant l'émancipation d'un ou de plusieurs esclaves présentée au Conseil conformément à l'article précédent, devra subir deux lectures, une le jour de sa présentation après laquelle la dite pétition sera référée au comité judiciaire avec le consentement des trois quarts des membres du Conseil, lequel comité devra faire un rapport dans un délai de quinze jours à dater du jour où la pétition lui aura été référée statuant sur la demande du pétitionnaire, et dans le cas où le dit comité ferait un rapport rejetant la demande du pétitionnaire, il devra faire connaître au Conseil les motifs ou raisons qui l'engageront à en agir ainsi;

Art. 3. Résolu qu'en outre des formalités requises par les articles précédents, l'esclave ou les esclaves dont on demandera l'émancipation devra ou devront se présenter le jour qui suivra le jour où la pétition demandant leur émancipation aura été référée au comité judiciaire dans la chambre du Conseil, à 5 heures P. M. par devant le dit comité, à défaut de laquelle comparution le rapport du comité relativement à leur émancipation sera renvoyé jusqu'à ce que leur comparution ait eu lieu.

Art. 4. Résolu que toutes les fois que le comité judiciaire du Conseil aura fait un rapport favorable à la demande du pétitionnaire la lecture et l'adoption du dit rapport équivaudront à une seconde lecture de la pétition et de la dite demande, et que le vote des trois quarts des membres du Conseil, conformément à la loi de l'Etat de 1831;

Art. 5. Résolu que le Secrétaire du Conseil de la Municipalité No. 1, devra faire afficher à la porte du bureau du Recorder, les noms et prénoms de toutes personnes demandant l'émancipation d'un ou de plusieurs esclaves, ainsi que les noms et prénoms des dits esclaves, afin que toute personne ou personnes ayant quelques objections à faire contre l'émancipation des dits esclaves puissent adresser leurs motifs, soit au Conseil ou directement au comité judiciaire du Conseil, dans l'intervalle qui s'écoulera entre la première lecture de la pétition et la présentation du rapport du dit comité;

Art. 6. Résolu qu'après l'adoption définitive du rapport du comité judiciaire relativement à l'émancipation des esclaves dont on aura demandé l'émancipation, toute personne ou personnes intéressées, pourront se procurer une copie certifiée du dit rapport ou de la résolution accordant l'émancipation, pour laquelle le Secrétaire est et demeure autorisé à demander et à recevoir une somme de trois piastres comme compensation pour ses services.

(Signé) JH. GENOIS,—Recorder.
Approuvé le 25 juillet 1846.
(Signé) A. D. CROSSMAN,—Maire.
Pour copie conforme, A. MAZUREAU, secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. UN.

Séance de mercredi, 21 juillet 1846.

Résolu que toutes les personnes qui ont adressé à ce Conseil des pétitions pour l'affranchissement d'esclaves, avec permission de résider dans l'Etat, sont priées de les retirer et d'en présenter d'autres accompagnées du certificat voulu par l'ordonnance adoptée par ce Conseil, ayant pour but de pourvoir aux émancipations des esclaves dans les limites de la Municipalité No. Un;

Résolu que le secrétaire est requis de faire publier pendant quinze jours à la porte du bureau du recorder, les noms et prénoms des propriétaires d'esclaves, qui ont demandé leurs émancipations, ainsi que les noms et prénoms de tous les esclaves dont l'émancipation, avec permission d'habiter l'Etat, a été accordée par le jury de police de la paroisse d'Orléans; Bien entendu que les dits propriétaires d'esclaves ou leurs représentans légaux présenteront au dit Secrétaire, une déclaration faite sous serment devant un des magistrats de cette ville, constatant leur résidence dans les limites de la Municipalité No. Un;

Résolu que si après les publications voulues par l'article précédent, il n'y a point d'objection légale faite comme le veut l'article 5, de l'ordonnance relative aux émancipations des esclaves dans les limites de la municipalité No. Un, alors le comité judiciaire fera un rapport accordant ou refusant la demande des pétitionnaires.

(Signé) JH. GENOIS, Recorder.
Approuvé le 25 juillet 1846.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme, A. MAZUREAU, secrétaire.

BUREAU DE LA VOIERIE—PREMIÈRE MUNICIPALITÉ.

Séance extraordinaire du 17 juin 1846.

RESOLU que le voyer est et demeure autorisé à annoncer dans la gazette officielle de la municipalité, que des propositions cachetées seront reçues par ce Conseil jusqu'au premier lundi de novembre prochain, pour le pavage en blocs de granite, de la rue de la Levée à partir de la rue du Canal jusqu'à la rue de l'Esplanade; et de la rue de Chartres, depuis la rue du Canal jusqu'à la rue St. Pierre, conformément aux devis qui seront déposés au bureau du voyer, qui est prié de les faire publier avec cette résolution.

Les propositions pourront embrasser la totalité de l'ouvrage à faire; mais les soumissionnaires seront tenus de faire connaître l'époque à laquelle ils pourront commencer et terminer leur entreprise; payable en un ou plusieurs billets de cette municipalité dans 10 ans et portant intérêt à 6 pour cent l'an, payable par semestre. Les dits billets seront émis toutes les fois qu'un ouvrage équivalent à la somme de $5,000 aura été achevé et reçu par le voyer.

Conformément aux résolutions ci dessus, des propositions cachetées seront reçues jusqu'aux époques mentionnées pour la confection des dits ouvrages. Les blocs en granite ne devront pas avoir moins de 10 ⅝ sur 12 pouces de surface et 10 pouces d'épaisseur, et devront être placés sur une couche de sable du fleuve ou de rivière d'au moins 6 pouces d'épaisseur.

Nouvelle-Orléans, 22 juin 1846.
14 juillet JN. COMMUNY, voyer, 1re municipalité.

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co.

Le meilleur vermifuge qu'on ait encore découvert pour toutes espèces de vers, qui non seulement les détruit tous, et donne de la vigueur à tout le système, mais encore dissout et précipite tout le mucus qui séjourne dans l'estomac et les intestins des enfans, surtout de ceux qui sont mal portans. Le mucus forme le nid dans lequel engendrent les vers, et que faisant disparaître ce mucus, il leur est impossible de rester dans le corps. Ce remède bienfaisant dans ses effets, n'attaque pas le système, et la santé du malade s'améliore par son emploi, même quand on ne constate l'existence d'aucun ver. Ce remède étant doux à boire, l'enfant même le plus délicat ne se refuse pas à le boire.

Il est préparé et vendu par John Winer, Hamilton, C. W. & John Winer & Co. 88, Maiden Lane, N. J., et il se vend par MM. Hayes, 139, Fulton st., F. T. Quirk & Co., encoignure Columbia at Atlantic sts., C. Sleane, 184, Fulton st.

Il se vend aussi par BERTRAND & SIBOS, à la Nelle.-Orléans, encoignure des rues Royale et Bienville. 19 mai

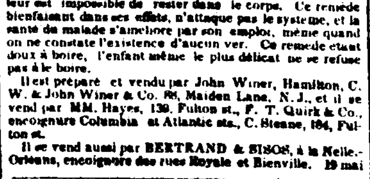

LE Dr. L. DUPERRON a l'honneur de prévenir les habitans de la Nlle. Orléans, qu'ayant cédé son cabinet à M. le Dr. E. Communy, il espère que les personnes qui l'ont honoré de leur confiance voudront bien la continuer à son successeur, qui la mérite par ses talens et ses capacités.

Le Dr. E. COMMUNY prévient le public qu'il tient son cabinet ouvert depuis 8 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir, rue Bourbon 250, entre Dumaine et Saint Philippe. 22 dec

MESSIEURS P. BLANCHARD et ACHILLE LION, Chirurgiens dentistes des Facultés de Paris et de la Nouvelle-Orléans, ont l'honneur de prévenir leurs clients qu'à partir du premier juin, ils ont réuni leurs cabinets au No. 44, rue Royale, entre Bienville et Douane, (résidence du docteur A. Lion.)

L'engagement qu'ils ont contracté avec plusieurs institutions et le couvent de cette ville, auquel ils sont attachés, les mettent dans l'obligation de s'absenter plusieurs jours par mois; ils ont cru devoir se réunir tant dans leur intérêt que dans celui de leurs nombreuses clientèles, afin que l'un d'eux soit toujours à sa maison prêt à recevoir les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance. La supériorité et les soins minutieux qu'ils ont toujours apportés dans l'exercice de leur profession, leur fait espérer la continuation de la confiance du public. 8 juin

EN débarquement du navire Lorena venant de Bordeaux: 60 barriques vin rouge, Graves Blanquefort. 48 do do St-Estèphe Médoc. 18 do do Macau Médoc. 12 do do vieux, St-Julien [illegible]. 54 barils vin blanc Haut Sauterne. 10,000 étiquettes dorées, pour vins rouges. En magasin, d'importation antérieure: Vin rouge ordinaire, bon vin rouge pour familles, quelques barriques vin rouge très vieux; Vin rouge ordinaire et vin vieux en caisses de 12 bouteilles; Vin rouge et vin blanc en 1/2 bouteilles. Vin blanc de Jurançon [illegible], huile d'olive, bouchons de toutes qualités, à vendre par [illegible] 13 juil. [illegible] rue St-Louis.

CHAMPAGNE—[illegible]

BALAIS—30 douzaines, à vendre par BUDDECKE [illegible] 3 aout

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES

FAILLITE—Cour de District des Etats-Unis—4 aout 1846—Présent l'hon. H. McCaleb—Rapport du bureau des commissaires dans la faillite de Manuel Vidal—No. 560—La Cour ayant référé l'état de la faillite intitulée et numérotée sur le docket comme ci-dessus, au bureau des commissaires, afin qu'il ait à en faire un rapport avant l'ordre de distribution des fonds parmi les divers créanciers qui ont fourni des preuves à l'appui de leurs réclamations ayant que l'état susdit ait été remis aux commissaires, lesquels ont depuis fait leur rapport conformément à l'ordre de cour—il est actuellement ordonné que l'audition dudit rapport ait lieu le vendredi 28eme jour d'aout 1846, à 10 heures du matin, et que tous les créanciers qui ont prouvé leurs créances, le failli et toutes autres personnes intéressées dans cette affaire, aient à déduire les raisons, si elles en ont, pour lesquelles ledit rapport ne serait pas approuvé et homologué par la Cour et les fonds distribués en conséquence; toutes objections et oppositions audit rapport devant être faites par écrit avant le jour de l'audition.

Par ordre de la Cour. N R JENNINGS, 6 aout—3e en 20j Greffier

Succession de Madeleine Jourdain. DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un ordre de Cour daté du premier juillet courant, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente dans la Rotonde de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour le compte de la dite succession, mercredi, le neuf septembre 1846, à midi, l'esclave suivant, savoir: LOUISE, mulâtresse âgée d'environ trente-deux ans. Conditions—Moitié comptant et l'autre moitié à six mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du curateur, garantis par hypothèque spéciale sur les dits esclaves et portant intérêt à raison de huit pour cent l'an du jour de leur échéance en cas de non paiement. N. B.—L'acte de vente pardevant Victor Foucher notaire, aux frais de l'acquéreur. JOHN L. LEWIS, 6 aout—3 en 30j Shérif de la paroisse d'Orléans

A. L. Addison & Co. vs. A. O'Donnel—No. 32,509. EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable C. B. Beverly, troisième juge de paix pour la paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique le lundi, 17me jour d'août 1846, à 3 heures de l'après-midi, sur les lieux, à l'encoignure des rues Poydras et Cirque, Tout le contenu d'un café et d'un magasin de groceries appartenant au défendeur, et situé à l'encoignure des rues Poydras et Cirque, avec toutes les installations, les comptoirs, caraffes, &c. qui en dépendent. Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—comptant. J P WALDEN, Constable. 5 aout—

Succession de Robert P. Sentell. DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un ordre de Cour daté du 21 juillet 1846, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, le lundi 24 aout 1846, à midi, pour le compte de la dite succession. Un lot de terre, situé à Mlineburg, désigné sous le No. onze de l'ilet No. trente-six, compris entre les rues Columbus, Frankford, Marigny et la rue des Champs Elysées, ayant mesure française soixante pieds de face à la Promenade des Champs-Elysées, sur cent vingt pieds de profondeur. Ensemble avec toutes les améliorations qui existent dessus. Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS, 23 juil—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 69—Marguerite McDonald, au nom de sa fille mineure Rachel McDonald vs. Martin B. Miller.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus j'offrirai en vente aux écuries rue St. Joseph, entre les rues des Magasins et Tchoupitoulas, le vendredi 7 aout 1846, à 10 heures du matin, Un cheval alezan. Saisi dans l'affaire ci dessus. Conditions, comptant. JOHN L. LEWIS 27 juil—3en10j Shérif de la paroisse d'Orléans

Wm. Bowman vs J D. Mix—No. 2702. EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. A. Canonge, cinquième juge de paix pour la paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique le samedi 8 d'aout 1846, à 5 heures de l'après-midi, au coin des rues Marais et Promenade Carondelet, Un cheval et [illegible] harnais, ainsi que deux charrettes. Saisis dans l'affaire ci dessus. FRANCIS MOUNEY, 2e juillet—3en10j Constable

AVIS JUDICIAIRES.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Claude Rebard vs. ses créanciers—Il est ordonné que les créanciers du dit insolvable et tous autres y intéressés, fassent connaître dans les dix jours après la première publication du présent ordre, pourquoi le tableau de distribution déposé dans cette cause ne sera pas homologué conformément à la loi. Par ordre de la Cour, ce 4 août 1846. G. W. LEWIS, 6 aout—3 en 10j Député greffier

Succession de Joseph Pilie. TOUS ceux qui ont des réclamations à exercer contre la dite succession, sont prévenus d'avoir à présenter leurs comptes avec les preuves à l'appui à l'administrateur soussigné, dans les dix jours qui suivront la date du présent avis. 6 aout—3en10j LOUIS H. PILIE.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans—Lundi, le 27 juillet 1846—Présent l'honorable A. M. Buchanan, juge—No. 24,921—A. Cabiro contre ses créanciers—Sur motion de M. L. Caïtera, avocat de F. W. Woodet, syndic de l'insolvable, et sur entrée faite d'un tableau de distribution, il est ordonné que les créanciers dudit insolvable et toutes personnes intéressées aient à déduire dans les dix jours qui suivront la première publication du présent avis les motifs, s'il en est, pour lesquels ledit tableau de distribution ne serait pas confirmé et homologué et les fonds distribués conformément audit tableau. Extrait des minutes. JOHN S. BARON, 28 juillet—3en10j député greffier

$5 DE RECOMPENSE.

SERONT données pour chacun des esclaves partis marrons de chez moi le 27 juillet au soir: DRELLE, nègre un peu rouge, de bonne figure, âgé de 25 ans, taille de 5 pieds 8 pouces, parlant anglais et français. ZOBA ou Rose, sa femme, âgée de 30 ans, mulâtresse ayant les cheveux coupés très courts, taille de 5 pieds 4 pouces, parlant anglais et français et sachant lire, très bien constituée. CHARLES BROWN, nègre de figure rouge, les cheveux droits, taille de 5 pieds 6 pouces, parlant anglais seulement, il se fera passer pour libre sous le nom de John Watherington. Le soussigné pense que ces esclaves sont en ville et cherchent à s'embarquer à bord de quelque bateau à vapeur. Les capitaines sont prévenus de ne pas les recevoir, sous peine de la loi. L. M. BIENVENU, 31 juil—3p Paroisse St. Bernard

Il a été conduit aux épaves de la paroisse d'Orléans, rive droite du fleuve, à Algers un CHEVAL créole, gris, marqué J. C. sur la cuisse de droite et sur la jambe droite de derrière. Le propriétaire du dit cheval est requis de venir le réclamer d'ici au 8 août prochain, autrement il sera vendu ce jour là à l'enchère, par le syndic de cette partie de la paroisse d'Orléans, rive droite du fleuve. DOMINGO M. PITRE, 24 juil—24. 31. 6a syndic

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES soumissions cachetées pour l'érection d'une église à l'usage de la paroisse St. Charles, suivant les plans et devis déposés au greffe de la maison de Cour de ladite paroisse, seront reçues jusqu'au 15 du mois d'août 1846 au bureau du recorder de St. Charles. EMILE TASTET. 25 juil—3en10j Président du jury de Police

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No Un.

RESOLU que le Maire est invité à prendre aussitôt que possible les mesures nécessaires pour l'ouverture des rues Villeré, Derbigny, Prieur et Roman, [illegible] au faubourg Tremé.

Adopté le 17 juin 1846. (Signé) JH. GENOIS, Recorder.
Approuvé le 22 juin 1846. A. D. CROSSMAN, Maire.

En conséquence de ce qui précède, je préviens tous ceux que cela peut intéresser que dans [illegible] trente jours à partir de la première publication du présent avis, le Conseil de la Municipalité No Un agira sur la demande de ce qui est fait mention dans la résolution ci-dessus, et ce tout conformément aux dispositions de l'acte législatif du 3 avril 1832, qui règle l'ouverture des rues dans la ville de la Nouvelle-Orléans. Nouvelle-Orléans, le 8 juillet 1846. 9 juil—30 A. D. CROSSMAN, Maire.

VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

MUNICIPALITÉ No. UN. BUREAU DU RECORDER.

CONFORMEMENT à une résolution adoptée par le comité de police, avis est donné au public que du 1er au 15 août prochain des saucisses empoisonnées seront distribuées aux chiens errants dans les limites de la municipalité No. Un. Le 27 juillet 1846. 28 juillet— JH. GENOIS, Recorder.

Plomb en Feuilles, et Tuyaux en Plomb, Patentés.

LE soussigné continue à manufacturer des tuyaux en plomb, pour lesquels il a obtenu un brevet, et appelle l'attention des planteurs et autres sur l'avantage que possèdent ces tuyaux, qui offrent de grandes facilités pour conduire l'eau d'une grande distance, soit des sources ou des pompes. Les habitans de la côte peuvent facilement obtenir toute l'eau qui leur est nécessaire en faisant usage de ces tuyaux. On peut les faire de toute dimension, depuis un quart de pouce jusqu'à quatre pouces, selon qu'on le désire. C'est sans contredit le conducteur le moins dispendieux. On peut remettre les ordres au manufacturier, qui les remplira sous le plus bref délai. W. W. THOMPSON, à St. Louis (Missouri) ou à ses agents. KENNETT & DIX, 23 oct—1an 71, Rue Poydras, Nlle-Orléans.

MM. P. A. & L. DELMONICO, ont l'honneur de prévenir leurs amis que leur nouvelle maison No 25, Broadway, au coin de la rue Morris, New-York, sera ouverte le 1er juin. Ils n'ont rien négligé pour rendre leur établissement commode et agréable, et feront tous leurs efforts pour justifier la confiance du public. New-York, 20 mai 1846 30mai—90

DEBARQUANT du navire Vaillant, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné: 100 barriques St. Julien, bon ordinaire. 1,000 demi boites sardines. 6 douzaines fromages de Hollande, très frais. 4 fromages de Gruyères, en bon état. 300 damejeannes françaises. 3 juil—10 D. LANATA, 11 rue Jefferson

A VENDRE par les soussignés—250 caisses et barils sucre en pain, écrasé et en morceaux; 2500 sacs en pitre de 2 1/2 boisseaux; 200 sacs café de Java; 50 barriques riz de la Caroline; 20 surons indigo supérieur; 750 barillets clous de Boston; 400 caisses blanc de baleine de New Bedford; 200 caisses savon; 1300 paquets thé impérial et poudre à canon; 400 barils maquereaux No. 3 du Nord; 200 barils maquereaux No. 1; 100 caisses chocolat; 1000 tambours figues. NORCROSS & FOSDICK, 7 av 40 Gravier.

CIGARES—Un million [illegible] cigares de la Havane, tels que Regalias, Impériales, Canones, Trabucos, Cazadores, des meilleures marques, telles que Lafayette, Dos Hermanos, Marina, Segunda Marina, Prensa Habanera, Atala, Liberal, Dichosa, Ines, Iris, Cachucha, Orleans, Oreonia, Tres Palmas, Urraca, El Cruzado, Minerva, Conill, Emperatriz de Rusia, C. Colon, La Reservada, Sol, Palma, India Cubana, Europa, India, Estrella, Ronda, R. B. [illegible] Habana, La Maravilla, Emprendedora, Esculapio, Puntualidad, Luna, Diana, Aurora, La Resurreccion, La Lealtad, La Deseada, Semiramis, La Alemana, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 17 juin 32, Vieille Levée

EMMAGASINAGE! EMMAGASINAGE!

LES soussignés sont entièrement préparés à recevoir de la Levée et des magasins, toutes sortes de marchandises et de produits de l'Ouest, dans le plus bref délai, dans ces magnifiques entrepôts à l'épreuve du feu, nommés "Western Phoenix, Union, Union No. 2 et Branch," et dans cinq autres entrepôts et magasins. Ayant beaucoup de monde à leur disposition ils peuvent en tout temps nettoyer et remballer le chanvre de la manière la plus expéditive, et en même temps aussi proprement que possible, ainsi pour la corde et toile d'emballage, qui aurait été endommagée de quelque façon que ce soit, à bord ou dans les magasins. Nous avons en ce moment de la place pour la valeur de 30,000 barils. EMERSON, TOURNE & Co, 19 [illegible] 158, Tchoupitoulas

Marchandises Françaises, en gros.

LE soussigné devant bientôt partir pour France, prévient les marchands de la ville et de la campagne, qu'il vendra à très bas prix, pour du comptant, les articles suivants reçus par les navires Elizabeth, Octavius, Claiborne et Minden, du Havre. Coutil français pour pantalons, pur fil, Gingas fil, bleu et blanc. Mérinos [illegible] pour habits. Jaconats et organdis imprimés, nouveaux dessins, Barèges imprimés, unis, à raies, noir, blanc et vert. Mousselines suisses unies et à carreaux ou brodées pour rideaux. [illegible] de Cologne Moupelas et autres qualités, [illegible] de dentelles imitation; entredeux dito, [illegible] fleurs artificielles pour printemps. [illegible] pour chapeaux, nouveaux genres, No. 7 à 12. [illegible] Soieries [illegible] pour écharpes et pour robes. Crêpe [illegible] crêpe &c. L. H. RICHARD, [illegible] Chartres et Dumaine. Nota.—M. L. H. Richard ayant une maison d'achat à Paris, prendra des ordres à exécuter en France à des conditions [illegible]. Pendant son absence, M. J. [illegible] sera chargé [illegible] affaires.

VENTES DE CE JOUR.

PAR J. B. BLACHE, Encanteur.

VENTE DE SYNDIC.

EN vertu de deux ordres de l'honorable Cour de Paroisse d'Orléans, et à la requête des syndics des créanciers de Lawrence & LeGendre, il sera vendu le jeudi 6 août prochain, à midi précis, à la Bourse St. Louis, rue St. Louis, les propriétés suivantes, abandonnées par les faillis à leurs créanciers, savoir:

1o. Un lot de terre situé à Lewisbourg, sur les bords du lac Pontchartrain, dans la paroisse St Tammany, désigné par le No 16, ayant un demi arpent de face à l'Avenue du Lac, sur 7 arpents 53 pieds 8 pouces de profondeur du côté attenant au No 15, et 7 arpens 67 pieds 4 pouces de profondeur du côté attenant au No. 17, entre lignes parallèles, passant par l'avenue du Copal, ayant aussi le dit lot de terre, demi arpent de face à la dite Avenue, appert un plan dressé par Bourgerol, le 14 mars 1836, et déposé en l'étude de Wm. Christy, notaire public.

2o. Lettre de change de Jno. Caldwell, Jr., sur Caldwell & Hicky, datée du 26 février 1839, à 12 mois, à l'ordre de W. D. Gager, endossée par Ths. B. Lee & Co, de $736, protet &c. $6, ensemble $756.

Termes et Conditions—Le lot de terre ci-dessus mentionné, payable à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque.

Acte de vente par Théo. Guyol, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

La lettre de change comptant. 3 juil—3en30j

TEXAS. AVIS IMPORTANT.

LE soussigné fondateur de Castro-Ville sur la Medina, à 25 milles à l'ouest de San-Antonio, depuis le 3 septembre 1844,

Fait connaître à ceux que cela intéresse, qu'il s'établit avec toute sa famille au centre de sa colonie dans le but de la protéger.

Il continue également dans les limites de 400 sections à donner gratis, jusqu'au 15 février 1847, 320 acres de terre à toute famille qui veut s'établir sur les terres de sa concession, et à tout célibataire au-dessus de 17 ans, 160 acres.

S'adresser pour les renseignements et obtenir des terres à M. Leonard Dobbin, Esq., rue Bienville, No. 23, ou au soussigné, sur la colonie.

Nouvelle-Orléans, 23 juin 1846.
24 juin—3 m M. CASTRO

AVIS IMPORTANT POUR LES SOUSCRIPTEURS A L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL,

Accompagné de Gravures sur bois, paraissant tous les samedis, depuis le trois mars 1843.

DEDUCTION DANS LE PRIX.

Huit piastres par an au lieu de dix.

LES souscripteurs à ce beau journal (Illustration de Paris) sont prévenus que les premiers numéros de la quatrième année commençant le premier mars 1846, ont été reçus par les derniers arrivages d'Europe, et qu'à dater de ce jour le prix de l'abonnement est fixé à $8 par an au lieu de $10.

Le soussigné profite de cette occasion pour annoncer au public qu'il est le seul agent à la Nouvelle-Orléans, de M. Dubochet, éditeur de l'Illustration. VICTOR HEBERT, Libraire, 149 rue de Chartres.

N. B.—Les numéros de mars et avril sont prêts à être distribués.

En vente à la même librairie le Juif-Errant, par E. Sue, illustré par Gavarni, édition de Paris, quatre beaux volumes grands in 8o, ornés de 500 dessins et 80 portraits. Prix $6. 18 juin—1m

F. V. RASPAIL. MANUEL annuaire de la Santé, 1 vol. en vente chez V. HEBERT, 12 juin libraire, 149 Chartres

CHAPEAUX—2 caisses chapeaux de soie de Paris, en débarquement des navires Elizabeth Ellen et Chateaubriand, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD, 1 juin 99 rue de la Douane

TRUFFES—200 boites, demi et quarts de boites truffes Périgord, en magasin et à vendre par C. DUFOUR, 13 juin 21 Conti

GRAINES FRAICHES de Jardinage—Le soussigné vient de recevoir par le navire Francona, de New York, un grand assortiment de graines fraîches de jardinage, consistant en: Betteraves, haricots, choux, choux-fleurs, carottes, poirées, laitue, persil, radis, navets, &c. &c., le tout de première qualité et garanti. 19 juil WM. DINN, 11, Commune

EN débarquement du navire Lorena, de Bordeaux: 20 barriques Vin rouge de Graves, 32 do do Médoc, à vendre par JORDY & BRAZIER, 1 jt en liquidation, 10, rue Conti

EN débarquement du navire Brunswick, du Havre 40 paniers Vin de Champagne de Messieurs le marquis de Massac et du Lousson, de la marque du "Cygne," en grandes et demi bouteilles, à vendre par JORDY & BRAZIER, 1 jt en liquidation, 10, rue Conti

EN débarquement du navire Russia et à vendre par le soussigné: 10 caisses contenant 800 boites, demi et quarts boites de sardines à l'huile. 7 caisses truffes en boites et demi dito. 10 do fruits assortis au jus. C. DUFOUR 20 juin 11, Conti.

CIGARES—En débarquement de l'Esperanza, de la Havane, et à vendre: 14,000 Regalias Sevillanas, 10,000 La Marina; 10,000 La Puntualidad; 10,000 La India Cubana; 10,000 La Lealtad; 11,500 Conill; 10,000 Dos Cabanos. J M CABALLERO, 22 jn 32 Vieille Levée

Marchandises Françaises.

EN débarquement du navire Sea Lion, du Havre: 2 caisses Draps noirs français, qualité supérieure; 1 do Casimir [illegible]; 1 do do do [illegible]; 4 do Mouchoirs madras supérieurs; 1 do Mousselines à rideaux, brodées riche; 1 do Linons pour mouchoirs [illegible]; 2 do Indiennes françaises, nouveau genre; 1 do Chaussettes pour hommes; 1 do Boutons, 1re qualité. Aussi—en consignation et à vendre [illegible] caisses Chapeaux de soie de Paris. H. DE GOER & RIFFLARD 3 juil 21 Magasins

A VENDRE en débarquement du navire Vaillant, de Bordeaux: 140 barriques vin rouge, 1 demi barriques vin blanc, par DUDOUYT & TEULADE

A VENDRE en magasin, d'importation récente: 30 barriques vin rouge ordinaire; 20 barriques vin rouge, vieux, pour famille; 25 caisses absinthe suisse, E. Pernod. 10 do do Véron et Lecoultre. 10 do kirsch. 10 do curaçao de Hollande. 100 paniers anisette de Bordeaux. 100 mille bouchons fins. Genièvre de Hollande, eau de vie, vin de Madère, rum, etc, etc, par DUDOUYT & TEULADE, 1 jt 13 rue Toulouse

PORC—400 barils porc inspecté et autres qualités, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 10 juil 92, Tchoupitoulas

MAQUEREAUX—1000 colis assortis, à vendre par HARROD, DARLING & Co, 22 mai 49, Commune

VINS de Bourgogne—50 caisses "Volney" et Chambertin, en débarquement et à vendre par F. JORDY, 10 Conti 3 juin

PRUNEAUX—16 caisses de 12 paubans chaque, grand modèle, en débarquement de la barque Lubeck [illegible] à vendre par LEOPOLD JEANNET, 17 avril 22 St Louis

FARINE—1500 barils de St. Louis, des meilleures marques, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92, Tchoupitoulas

INDIGO de Guatemala—10 surons indigo de Guatemala en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 8 juil 22 St Louis

SERRURES Françaises—Numéros assortis, en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis

TOILE à voile de Coton No assortie, en débarquement du navire Auburn et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 8 jt 22, St Louis.

BŒUF—40 barils prime, à l'inspection, à vendre par JAMES & WOODRUFF, 17 juillet 60, [illegible]

WERMOUTH—20 caisses Wermouth, à vendre par BERTRAND & SIBOS, 16 juil Encoignure Royale et Bienville

GOMME ARABIQUE—1500 livres gomme arabique en sortie, à vendre par BERTRAND & SIBOS, 16 juil Encoignure Royale et Bienville

TABAC de la Vuelta Abajo—50 balles de qualité supérieure, capes et tripes, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 21 av No. 11, rue Royale

VANILLE—En débarquement du brick Princess Mary, 2 caisses Vanille de la dernière récolte, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 25 jn 11 Royale

BOUTEILLES VIDES—3500 bouteilles vides en paniers de 150 l'un, en magasin et à vendre par CHS. DUFOUR, 11 mai 11 Conti

AMANDES sans coques—100 caisses de la nouvelle récolte, à vendre par L. CANTIN, 4 jn 42 Gravier

RAISINS DE CORINTHES—Frais et en bon ordre, à vendre par L. CANTIN, 4 jn 42 Gravier

A LOUER—UN MORCEAU DE TERRE, faisant face au chemin à coulisses de Carrollton, convenable pour y établir un jardin potager. Il s'y trouve une bonne maison et un bon entourage. Pour les termes, qui seront modérés, s'adresser à B & A SOULIE, 1 juil—1m 44, rue Conti

A VENDRE—5000 Douzaines de PARFUMERIE A 30 POUR CENT DE DIMINUTION.

	Prix	Douz.
Crème de Perse fine,	sous 10	$1
Moelle de Bœuf,	10	1 00
Pommade fine,	20	2
" surfine,	15	1 50
" de concombre,	35	3 50
" pots en porcelaine,	35	3 50
" au rhum et quinquina,	35	3 50
" moelle de bœuf,	35	3 50
" graisse d'ours,	35	3 50
" graisse d'autruche,	35	3 50
" cold cream,	35	3 50
Eau de Cologne, en litre, bouché,	[illegible]	9 50
"	50	4 50
" en demi-litre,	45	4 50
" en quarts de litre,	25	2 75
" en huitièmes de litres,	20	1 75
Vinaigre de rouge,	20	1 95
Opiat pour les dents,	25	2
Eau de Botot,	$1 00	9 00
Poudre pour les dents,	20	2 00
[illegible]	1 00	8 50
Pommade du Dr. Dupuytren, pour faire pousser les cheveux,	40	4 00
Bandoline Fixateur,	30	3
Huile Antique,	25	1 75
[illegible]	15	1 50
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eau de Vie de lavande, 1/4	[illegible]	[illegible]
" Ambrée, litre,	$1 00	9
Poudre de Riz,	25	2 25
Houpes,	20	1 75

Dépôt d'huile désoxigénée de Mutel, garantie inaltérable, pour les horlogers et mécaniciens.

Constamment en magasin, un grand assortiment de [illegible], cravates, parapluies, cannes, bretelles, [illegible] peignes, gants, ornemens de coiffure, bourses, [illegible] rasoirs, ciseaux, boîtes nécessaires, mouchoirs, foulards, [illegible] jouets d'enfans, et beaucoup d'autres articles de nouveautés, le tout au plus juste prix. THS. MOREAU, 151, Royale, encoig. Toulouse et 35, St. Charles, En face l'Hôtel St Charles [illegible]

CONFITURES—12 barils, en débarquement du brick Hope Howes, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 20 juil 26, Vieille Levée.

SUCRE blanc, jaune et brun de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 20 juil 26, Vieille Levée.

[illegible] G & R BUCHANAN & Co. 27 juin [illegible]

BOTTES, Souliers et Brodequins, en débarquement du navire [illegible]

FER-BLANC [illegible]

SALAISONS—[illegible] Auburn, [illegible]